

Charte Forestière de Territoire du Morvan

2022 - 2028

Parc naturel régional du  Morvan



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ



Charte approuvée par les élus du Parc en comité syndical le 30/06/2022

Sommaire

I – Fiche d'identité du Territoire.....	2
a – Le Morvan, un territoire d'exception.....	2
b – La forêt morvandelle.....	4
c – La filière forêt – bois.....	5
II – Une CFT en cohérence avec la Charte du Parc 2020–2035.....	6
III – Les objectifs stratégiques.....	7
1 – Savoirs et connaissances pour un dialogue local constructif et apaisé.....	8
2 – Une forêt multifonctionnelle pour le territoire du Parc.....	8
3 – Une filière dynamique et adaptable.....	9
IV – Les fiches actions.....	10
Axe 1 : Savoirs et connaissances pour un dialogue local constructif et apaisé	
1.1 Partager une culture forestière.....	11
1.2 Animer, former et faire connaître le réseau de référents forêt-bois communaux.....	13
1.3 Recherche et innovation pour s'adapter aux changements globaux.....	14
Axe 2 : Une forêt multifonctionnelle pour le territoire du Parc	
2.1 Promouvoir un écosystème forestier multifonctionnel dans la gestion et dans l'exploitation.....	16
2.2 Se préparer et répondre aux risques en forêt.....	20
2.3 Structure foncière et infrastructures forestières, des outils pour mieux intégrer la multifonctionnalité des forêts.....	22
Axe 3 : Une filière dynamique et adaptable	
3.1 Diversifier les débouchés pour mieux valoriser l'ensemble des produits des forêts.....	24
3.2 Un tissu d'entreprises locales pour une valorisation de la ressource sur le territoire	26
V – Les signataires.....	29

I – Fiche d'identité du Territoire

a – Le Morvan, un territoire d'exception

Le Morvan, grande région naturelle de Bourgogne, est une avancée nord-est du Massif Central. C'est une petite montagne granitique, aux formes arrondies séparées par des vallées parfois encaissées, érigée au milieu de terrains sédimentaires, dont les altitudes sont comprises entre 300 et 900 mètres.

59 des 133 communes du périmètre du PNR du Morvan sont classées "zone de montagne" (ANCT), partiellement ou totalement. Cela représente 52,9% de la surface du périmètre classé du Parc Naturel Régional du Morvan (de 329 050 hectares).

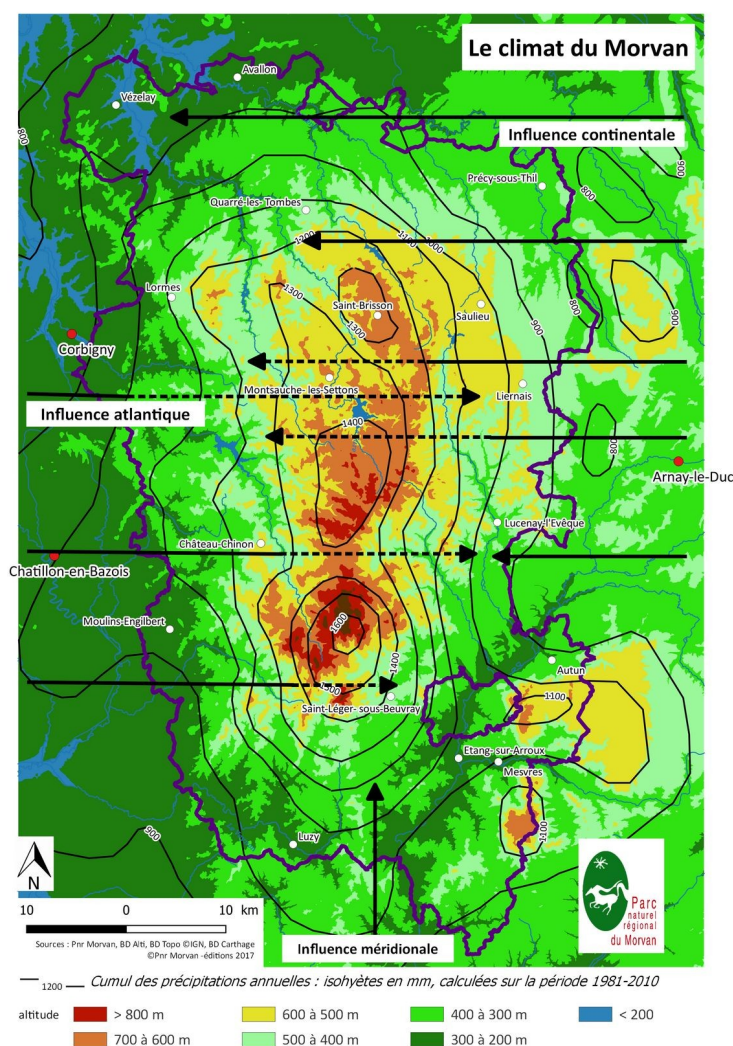
L'originalité de la biogéographie morvandelle est le fruit de la combinaison entre des sols acides (socle granitique) et l'interpénétration d'influences climatiques variées. Le massif subit en effet les influences atlantique (façade Ouest), continentale (à l'Est) et méridionale (au Sud).

À cela vient s'ajouter une ambiance montagnarde due à l'altitude relative et au microclimat froid de fonds de vallées qui génère une tendance boréale.

La forte pluviométrie du territoire (1 000 mm/an en moyenne et plus de 1 600 mm sur les sommets), principalement due à l'influence atlantique, fait du Morvan un château d'eau essentiel pour l'alimentation du bassin de la Seine et dans une moindre mesure celui de la

Loire. De par sa géologie et géomorphologie, le territoire possède un réseau hydrographique particulièrement dense comptant plus de 2 000 kilomètres de cours d'eau participant en partie à l'alimentation en eau potable des populations.

Cependant, le climat actuel évolue sous l'effet du dérèglement climatique. Par rapport à la période 1981-2010 toutes les projections climatiques montrent un réchauffement hivernal et estival quel que soit le scénario. Selon le scénario 8.5 du GIEC – scénario d'inaction politique – les températures pourraient augmenter de +4°C en hiver et +6°C en été d'ici 2050 en Bourgogne (source : modèle DRIAS). Le nombre de jours de gel (à Chateau-Chinon) pourrait diminuer de 18 à 39 jours /an d'ici 2100 (source : modèles DRIAS). Enfin, l'évolution des précipitations est moins marquée et devrait rester relativement stable, sauf dans le scénario 8.5 du GIEC où les précipitations devraient diminuer en été (étiages plus longs) et augmenter en hiver pour la fin du siècle (source : LIFE Natur'adapt).



L'occupation de l'espace est typiquement rurale avec autant d'espaces forestiers, que d'espaces agricoles (très largement dédiés à l'élevage allaitant extensif, et de façon secondaire à la culture des sapins de Noël). L'habitat semi dispersé se caractérise par des hameaux, quelques bourgs et des petites villes, d'importance et de dynamiques très variables.

Cette entité géographiquement cohérente, lisible sur le plan paysager, originale à l'échelle nationale par ses caractéristiques, est le socle d'un patrimoine naturel tant spécifique que remarquable et exceptionnel.

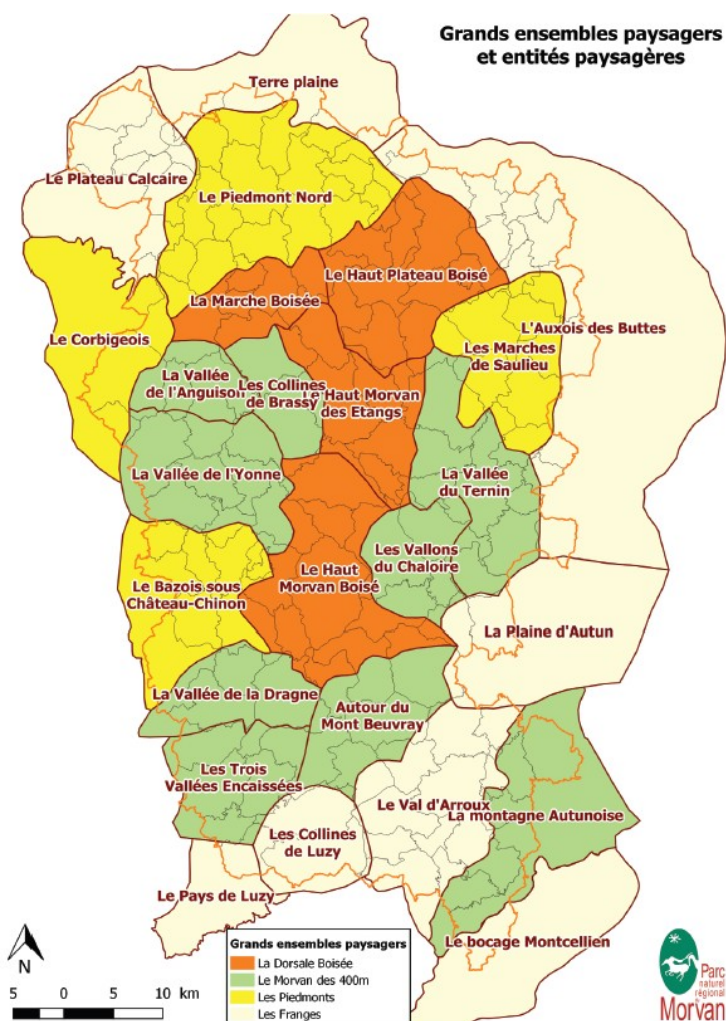
Le Morvan constitue une unité paysagère reconnue qui peut être décomposée en 4 ensembles distincts (regroupant 23 entités paysagères) :

- La dorsale Boisée (orange) : se caractérise par un taux de boisement très élevé, une altitude dépassant les 500m, un climat rude en hiver et un paysage plus fermé avec de petites clairières intimistes où chaque hameau avait autrefois son auberge et où se concentraient des populations de paysans-bûcherons.

- Le Morvan des 400 mètres (vert) : le paysage agricole prend le pas sur la forêt, les clairières se touchent et fusionnent en un espace ouvert sur les flancs des collines granitiques. Les massifs boisés restent importants principalement sur les hauteurs et forment des crêtes boisées de toutes parts.

- Les piémonts (jaune) : cet ensemble s'organise autour de vallées bocagères larges qui font suite à d'étroites vallées forestières à l'amont, avant de se fondre dans un paysage bocager de piedmont. Les paysages paraissent cette fois nettement ouverts en raison d'une moindre place de la forêt, mais également parce que l'on change de point de vue avec des routes de crête et des bourgs belvédères.

- Les Franges (blanc) : le paysage se modifie, avec la fin de l'habitat dispersé, des pentes et collines en tous sens, ainsi que des crêtes boisées. Les vallées y sont très ouvertes, sauf là où la rivière creuse ses gorges dans un verrou de roches dures.



Il est à noter que pour des raisons historiques, le Parc s'étend sur le secteur calcaire du Vézélien où l'occupation des sols (pelouses calcaires, vignobles, etc.) et les forêts sont différentes. Le Morvan est aussi un territoire habité de longue date, riche d'un patrimoine humain et culturel chevillé au territoire.

La densité des sites naturels remarquables, la présence d'une biodiversité patrimoniale façonnée par les conditions naturelles ainsi que par les sociétés qui se sont succédé et qui ont contribué au modelage des paysages, confèrent au Morvan sa valeur exceptionnelle, reconnue et recherchée (extrait de la Charte 2020-2035, approuvée par décret ministériel le 27 mai 2021).

b – La forêt morvandelle

Le Morvan a toujours été un territoire forestier, mais la surface de la forêt a varié en fonction de l'occupation humaine. Depuis le minimum forestier repéré vers la moitié du XIX^e siècle, elle a progressé d'environ 30 %. La forêt couvre aujourd'hui un peu moins de la moitié du territoire avec 152 377 hectares (BD Forêt V2[®] de l'IGN¹).

La forêt du Morvan se caractérise par la forte proportion de forêts privées (environ 85 % de la surface forestière) et le grand nombre de propriétaires (plus de 22 000). La forêt privée est à la fois morcelée et concentrée, 3 % des propriétaires possèdent 57 % des forêts (avec des propriétés de plus de 25 ha) et à l'inverse 97 % des propriétaires possèdent 43 % des forêts morvandelles. Ce morcellement rend la gestion sylvicole difficile (CRPF 2017).

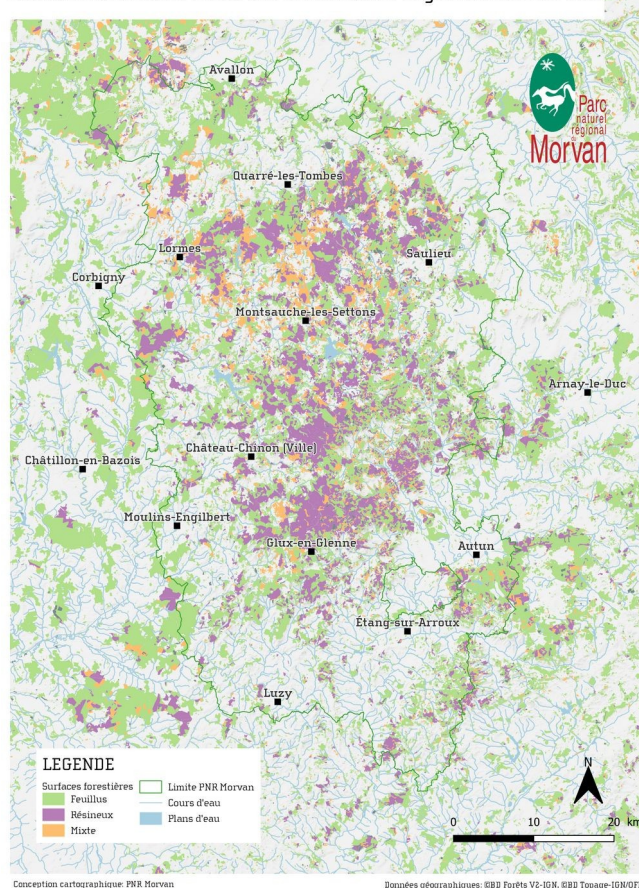
Sur le territoire, les forêts publiques représentent environ 15 % des surfaces, 7 % appartiennent à l'état (forêts domaniales) et 8% aux collectivités territoriales (forêts communales, sectionales, départementales).

L'amplitude du taux de boisement entre les communes est très importante, ce dernier oscille de 6,9 à 84 % avec un taux d'enrésinement aux importantes variations selon les communes, de 0 à 68 % de la surface boisée communale (BD Forêt V2[®] de l'IGN¹)

La part des peuplements résineux purs (Douglas, Sapin pectiné, Épicéa, Mélèze, Pin sylvestre, etc.) représente 46 795 hectares, soit 31 % des forêts du territoire (BD Forêt V2[®] de l'IGN¹). Elle se caractérise principalement par des peuplements monospécifiques réguliers, héritiers d'une sylviculture favorisée dans la dernière moitié du XX^e siècle par les aides publiques du Fonds Forestier National. Ces peuplements assurent aujourd'hui l'essentiel des produits issus de l'exploitation forestière du Morvan. Les peuplements résineux connaissent un « pic de ressource » qui constitue une opportunité économique et un défi en termes d'exploitation et de captation locale et régionale de la valeur ajoutée. Leur exploitation nécessite de poursuivre les actions sur les infrastructures routières, les dessertes et l'évolution des pratiques d'exploitation. Le renouvellement des peuplements est également un enjeu, rendu plus complexe par le changement climatique dont les effets se sont particulièrement fait sentir entre 2018 à 2021, où de nombreux peuplements d'épicéas ont dû être coupés à blanc pour cause sanitaire (scolytes typographes).

¹ Les millésimes de prises de vues aériennes de la BD Forêt V2 de l'IGN sont pour la Nièvre 2007; Yonne 2007; Côte d'Or 2011; Saône-et-Loire 2014. Attention, les modifications survenues depuis ces millésimes sur les surfaces forestières ne sont donc pas prises en compte

Surface forestière dans le Parc naturel régional du Morvan



Les peuplements feuillus purs (Chêne, Hêtre, Châtaignier, etc.) représentent 84 477 hectares, soit 55 % des forêts du territoire (*BD Forêt V2[®] de l'IGN*). Ils sont principalement issus d'anciens taillis et donnent des bois de qualités inférieures du fait de stations parfois peu fertiles (sols acides) et de la gestion sylvicole passée. Cependant, ils participent, sur le plan local, au maintien d'une filière artisanale diversifiée qui maille le territoire du Morvan et concourt à son identité culturelle. De plus, ces forêts abritent une part importante de la biodiversité forestière.

Plus de la moitié des forêts du Morvan sont des forêts présumées anciennes (59 %) d'après une étude menée par l'InterPARC du Massif Central (IPAMAC). Cela signifie que quel que soit l'âge des peuplements, les essences qui les composent ou la gestion pratiquée, ces forêts ont conservé leur vocation forestière depuis au moins 1850.

Les forêts anciennes non transformées font partie d'un héritage. Elles présentent des caractéristiques écologiques – conservation des espèces de la faune et de la flore forestière peu mobiles inféodées aux milieux anciens, préservation des champignons du sol, etc. –. De plus, elles ont, pour la plupart, assuré et assurent encore des fonctions économiques et sociales – production de bois de chauffage et de bois d'œuvre, cueillette, chasse, etc. – qui leur confèrent une valeur patrimoniale, culturelle et identitaire forte.

Les forêts matures quant à elles se distinguent par la présence de très gros arbres, de vieux arbres, d'arbres porteurs de dendromicrohabitats – fentes, écorces décollées, cavités dans les arbres, etc. – et par de la présence accrue de bois mort sur pied et au sol (niches écologiques indispensables à de nombreuses espèces forestières). Elles sont des maillons indispensables à la trame de vieux bois et bois mort du territoire. Ces forêts, de par leur rareté et leur intérêt écologique, sont des espaces primordiaux pour la forêt morvandelle.

c – La filière forêt - bois

La filière forêt bois représente environ 160 entreprises de l'amont à l'aval de la filière réparties sur l'ensemble du massif. Parmi celles-ci, 72 entreprises sont à l'amont de la filière (pépinières, entreprises de travaux forestiers, exploitants, gestionnaires, etc.). Les entreprises de l'aval sont réparties de manière plus ou moins équivalente entre les entreprises du bois énergie, de la 1^{ère} transformation, de la 2nd transformation et de la pose et la mise en œuvre de produits bois (charpentier, agenceur, etc.) (*Etude FIBOIS 2019*).

Dans son ensemble, la filière forêt et bois regroupe entre 900 et 1 000 emplois directs non délocalisables qui maillent et structurent le territoire, une part importante de ces emplois est générée grâce à l'exploitation et la transformation des résineux. Ces emplois assurent une activité économique de proximité au sein du Morvan qui bénéficie à de nombreuses familles. De par l'importance des exploitations, le massif assure aussi une activité économique en périphérie et en dehors du massif où de grandes unités industrielles de transformation se sont installées et sont aussi génératrices d'emplois à l'échelle régionale.

Ces entreprises sont en capacité de répondre au pic de production des résineux (principales essences transformées dans ces unités) mais l'étalement des récoltes pour la transformation est un enjeu pour éviter le creux de production qui suivra et permettre le maintien d'emplois dans le temps. La diversification des sylvicultures favorisera l'étalement de ce pic.

Parmi les entreprises de transformation réparties sur l'ensemble du territoire, le Morvan compte des entreprises artisanales qui ont chacune leurs spécificités et savoir-faire. Elles ne permettent pas la transformation de l'ensemble des bois exploités sur le massif, mais elles font partie intégrante de l'identité culturelle du Morvan. Une partie de ces entreprises, au cours des précédentes chartes, s'est structurée au sein de l'association Artisan Bois

Morvan (ABM). Cette dernière a pour but de faciliter la transformation du bois sur le Morvan et en circuit court afin de capter la valeur ajoutée sur le territoire.

Les artisans et les entreprises du territoire sont une richesse pour le Parc naturel régional du Morvan. De leur maintien dépend une économie locale, c'est pourquoi il est important de travailler de concert avec ce tissu d'entreprises pour répondre aux enjeux liés au pic de production et au dérèglement climatique.

II – Une CFT en cohérence avec la Charte du Parc 2020 - 2035

La forêt est une composante forte de l'identité du territoire, de par sa surface et son importance pour l'économie, la biodiversité, l'attractivité, les paysages, le cadre de vie, les usage, etc.

C'est pourquoi dans sa Charte 2020-2035, approuvée par l'État le 27 mai 2021, le Parc naturel régional du Morvan a fait de la forêt, une mesure prioritaire (mesure 26 : « Agir pour une forêt morvandelle multifonctionnelle et diversifiée ») de son projet opérationnel. De plus, par son côté très transversal avec de nombreux autres enjeux identifiés sur territoire (économie locale, aménagement de l'espace, qualité de l'eau, préservation de la biodiversité, etc.), la forêt et la filière bois sont incluses dans plus de 15 mesures du projet opérationnel du Parc, sur les 27 existantes.

La présente Charte Forestière de Territoire du Morvan, portée par le Parc, s'inscrit dans le projet politique du Parc (cf. Charte 2020-2035). Dans sa charte, approuvée par décret ministériel le 27 mai 2021, le Parc a identifié les enjeux suivants (extrait de la Charte 2020 - 2035) :

« La richesse forestière du territoire doit rester source de bien-être et de revenus gérés durablement avec une filière économique génératrice d'emplois, de valeur ajoutée locale, capable de s'adapter et de faire évoluer ses compétences (une filière d'excellence de bout en bout). Avec la nécessité de modes de sylvicultures acceptables socialement et environnementalement et qui préservent toutes les fonctions de la forêt.

Pour cela, le territoire devra relever le double défi d'une adaptation de ses forêts aux changements climatiques et d'une amélioration de certains peuplements dégradés par les pratiques sylvicoles du passé, tout en maintenant le potentiel d'attractivité du territoire (touristique, nouvelle population...) et le maintien de la biodiversité, des sols et de la qualité des eaux de surface et de captage.

Pour que le territoire profite à tous, le développement économique de la filière forêt-bois ne doit pas conduire à la banalisation de l'espace du fait d'une standardisation des modes de production. Il faut enfin s'assurer d'un bon équilibre entre parcelles agricoles et forestières.

Dans un contexte de déprise agricole et de regain d'intérêt d'investisseurs pour les plantations résineuses, le Morvan se doit de préserver ses terres agricoles de l'emprise forestière, directe ou indirecte. »

Pour répondre à ces enjeux, la Charte établit des objectifs, notamment (extrait de la Charte 2020 - 2035) :

- « - Accroître la part des forêts publiques par une politique foncière dynamique des collectivités et en faire des lieux d'exemplarité des pratiques sylvicoles durables.*
- Faire des forêts du Syndicat mixte des vitrines exemplaires de gestion durable.*
- Développer l'irrégularisation des peuplements et le mélange d'essences.*
- Promouvoir une sylviculture sans coupes rases (autres que sanitaires ou pour restauration d'habitats ou reconquête agricole), irrégulière et proche de la nature.*
- Améliorer la qualité des peuplements feuillus par une gestion dynamique.*

- Favoriser la mise en place de structures collectives de gestion durable.
- Encourager une écocertification exigeante des forêts.
- Améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers.
- Être vigilant et réactif face aux destructions de milieux et espèces remarquables.
- Laisser des forêts en libre évolution, indispensable pour la biodiversité forestière.
- Faciliter et poursuivre un dialogue de qualité entre l'ensemble des parties prenantes.
- Encourager la valorisation locale des produits issus de la forêt.
- Renforcer les outils contractuels pour accompagner les propriétaires publics et privés dans la régénération de leurs forêts. »

Le présent document, en plus de s'inscrire dans le cadre de la Charte du Parc 2020-2035, s'inscrit dans la continuité d'une stratégie forestière portée depuis 2004 par le Parc. En effet, cette Charte Forestière de Territoire est la 5ème que met en place le parc en partenariat avec les signataires historiques des précédentes. Cette nouvelle édition poursuit les actions engagées depuis 2004 tout en y ajoutant des éléments liés aux nouveaux enjeux auxquels fait face le territoire, notamment les risques incendie et sanitaire.

III -Les objectifs stratégiques

La forêt est un écosystème complexe qui a de nombreuses fonctions. Les forêts offrent des fonctionnalités environnementales qui permettent, de manière directe ou indirecte, aux êtres humains de vivre (préservation des sols, de la qualité de l'air et de l'eau, accueil d'une riche biodiversité, etc.). En même temps, elles génèrent une économie liée à la production de bois et une grande variété d'autres productions dont les sociétés profitent pour leurs divers usages (plantes médicinales, champignons, etc.). Enfin, elles ont un rôle social important pour les sociétés humaines (environnement paysager, activités de récréation, lieux de ressourcement, lieux culturels, etc.).

Du fait de ces différents rôles, les forêts sont dites multifonctionnelles. Les fonctions sociales, environnementales et de production sont intimement liées et indissociables.

La gestion multifonctionnelle de la forêt permet d'intégrer, dans chaque forêt et dans leur entière diversité, les différents enjeux liés à ces fonctions (économie locale, usages sociétaux, maintien de la biodiversité, services écosystémiques, etc.).

Le dérèglement climatique est un phénomène incontestable, chacun et chacune le vit tous les jours, tout comme les écosystèmes.

Les forêts subissent aussi le dérèglement climatique. Celles du territoire ne font pas exception, de nombreux dépérissements liés à ce dernier sont observés. À grande échelle sur le territoire, des parasites de faiblesse (scolytes notamment) profitent de l'affaiblissement des arbres pour se développer et entraînent des dépérissements massifs (la gestion en peuplements monospécifiques réguliers facilite la propagation des ravageurs). Les observations des effets du dérèglement climatique ne manquent pas et la sylviculture doit essayer de s'adapter en prenant en compte cet enjeu aux impacts encore incertains.

Mais la forêt est aussi une des réponses pour faire face à ce dernier. Elle est un réservoir de carbone essentiel à la réduction des gaz à effet de serre. Elle contribue, à la réduction des températures localement, à produire des matériaux de substitution aux énergies fossiles, à l'accueil d'une grande biodiversité pour une meilleure résilience des écosystèmes, à la préservation des sols et de l'eau, etc. La sylviculture doit permettre le maintien de ces fonctions vu de l'enjeu climatique actuel.

De par l'importance de la multifonctionnalité de la forêt et du dérèglement climatique, le Parc et les signataires de la Charte Forestière de Territoire ont souhaité faire de ces

thématiques, des sujets transversaux de la stratégie et des orientations de la Charte Forestière de Territoire.

Les orientations stratégiques du Parc se sont construites autour de trois axes essentiels et indissociables qui doivent permettre la prospérité, sociale, économique et environnementale du territoire :

- Le dialogue, qui permet d'avancer ensemble, de croiser les points de vue et d'évoluer.
- La forêt, un écosystème central aux nombreux rôles qu'il convient de prendre en compte.
- Les productions issues des forêts, desquelles les sociétés et la filière tirent de nombreux bénéfices, principalement économiques.

1 – Savoirs et connaissances pour un dialogue local constructif et apaisé

Les précédentes Chartes Forestières de Territoire ont permis d'instaurer un dialogue entre toutes les parties prenantes autour de la forêt (professionnels, associations et élus). Ce dernier a notamment permis une meilleure compréhension de l'historique sylvicole du Morvan et ainsi apaisé certains conflits.

Malgré les avancées pour un dialogue plus apaisé, il existe toujours des conflits et des sources de tensions (qui ne justifient pas des atteintes aux biens ou aux personnes travaillant en forêt). Ces dernières sont principalement liées à la gestion forestière qu'identifient les gens sur le territoire – mécanisation accrue, plantations monospécifiques résineuses, transformation de peuplements et recours aux coupes rases –. Ces tensions existent aussi à l'échelle nationale et sont accentuées par la confrontation des citoyens à l'urgence climatique, à l'effondrement de la biodiversité et aux changements rapides que demandent ces défis.

Le dialogue permet de mieux partager, entre toutes les parties prenantes, les enjeux sociaux, environnementaux et de production. **La poursuite et le renforcement du dialogue local est donc crucial pour apaiser les dissensions et avancer ensemble pour le développement d'une forêt multifonctionnelle et résiliente face au dérèglement climatique.**

Pour ne pas mener à des impasses idéologiques, le dialogue doit être factuel et basé sur des données scientifiques. C'est pourquoi au travers de cette charte le Parc et ses partenaires souhaitent donner à tout le monde (propriétaires privés et publics, professionnels, habitants, élus, associations, etc.) des clés de compréhension sur la forêt multifonctionnelle et le dérèglement climatique.

Il existe de nombreuses données scientifiques mais de nombreuses lacunes persistent. Ainsi, il est fondamental de poursuivre la recherche dans le domaine forestier à l'échelle locale, notamment en lien avec les changements globaux qui s'amplifient.

2 – Une forêt multifonctionnelle pour le territoire du Parc

Les forêts du Morvan sont des forêts multifonctionnelles. Sur le territoire, les fonctions économiques, sociales et environnementales sont toutes prégnantes, **la multifonctionnalité doit s'imposer comme objectif à poursuivre.**

La forêt morvandelle est un élément fondamental de la biodiversité régionale. En effet, le Morvan se caractérise par la présence d'écosystèmes naturels ou semi-naturels variés,

comptant la présence de nombreuses espèces protégées réglementairement, d'habitats d'intérêts communautaires forestiers protégés par les réserves, les arrêtés de protection de biotopes, les sites Natura 2000, de forêts matures et anciennes et de ZNIEFF de type I et II.

La biodiversité est un pilier pour de nombreux services écosystémiques qui contribuent à la qualité de vie et à la prospérité du territoire. Qu'il s'agisse de la qualité de la ressource en eau, de la fertilité et du maintien des sols, du stockage de carbone, de la préservation des espèces auxiliaires ou de l'amélioration de l'état sanitaire des peuplements, les services rendus sont à la fois immenses et fragiles dans le contexte actuel d'érosion de la biodiversité.

Les rôles environnementaux de la forêt, liés à la diversité des habitats et à la biodiversité, sont nécessaires pour faire face aux changements que le dérèglement climatique va entraîner. Ne pas les estimer à la hauteur des enjeux actuels serait une erreur.

La forêt morvandelle est déterminante pour l'avenir des enjeux et des opportunités économiques du territoire. En effet, de par son implantation sur la totalité du massif, la filière est structurante – de la sylviculture (pépiniéristes, experts forestiers), à l'exploitation (entreprises de travaux sylvicoles et forestiers), à la première transformation (sciage) et à la deuxième transformation (toutes les activités à l'exception du papier/carton) –.

Les emplois générés par ces entreprises, assurent une activité de proximité au cœur du massif, participent à la vitalité économique des villages et génèrent de nombreux emplois directs.

En plus de ces emplois, la forêt, par son rôle paysager central en Morvan, est génératrice de très nombreux emplois indirects et induits liés au tourisme d'une part (il représente 8 % de l'emploi salarié en Morvan – *diagnostic territorial du Parc*) et à l'économie résidentielle, générée par l'attractivité du cadre de vie, d'autre part.

Au sein du Morvan, la forêt joue donc un rôle économique central qu'il faut considérer, encourager et renforcer pour le maintien d'emplois locaux non délocalisables.

La forêt morvandelle représente, pour les habitants, un paysage, un cadre de vie, un lieu d'activité, des histoires, un métier, etc.

Tout le monde a sa propre perception de la forêt et ses propres sentiments vis-à-vis d'elle. C'est pourquoi, en Morvan, où la forêt représente quasiment 50 % du territoire, les habitants et touristes de passage sont sensibles à l'exploitation et à la gestion forestière. Les attentes sociétales sont très fortes et mises en avant par les médias et réseaux sociaux. Leur prise en compte s'accroît et ne doit pas faiblir.

De plus, les usagers des forêts sont nombreux et divers et les cohabitations parfois génératrices de tensions. **Une attention particulière doit être portée, au partage de l'espace forestier entre les usages (exploitation, tourisme, sports de plein air, chasse, etc.) et leurs effets sur l'environnement forestier, dans le respect de la propriété privée.**

Dans un contexte de dérèglement climatique incertain, il convient de poursuivre et développer une gestion et une exploitation forestière qui permettent l'expression, dans leur entièreté, de toutes les fonctions que l'on donne à l'écosystème forestier.

3 – Une filière dynamique et adaptable

De par son fonctionnement, l'écosystème forestier produit de nombreuses ressources. Parmi ces dernières, le bois est la plus utilisée sur le territoire et est source de prospérité, économique notamment. Le matériau permet aussi, de par sa composition, le stockage de

carbone dans le temps. Il se substitue à de nombreux matériaux fossiles ou dont la conception est polluante, comme le ciment dans la construction, le pétrole pour le chauffage ou la laine de verre pour l'isolation.

En ce sens la filière, dans toute sa diversité, a un rôle important à jouer dans l'atténuation du dérèglement climatique et il faut, au travers de cette charte, mettre en avant ce matériau et ses avantages pour en démocratiser les usages auprès des collectivités et particuliers.

C'est aussi une manière de valoriser et préserver les savoir-faire locaux issus d'une tradition de petites entreprises et d'artisans qui maillent le territoire.

L'évolution des pratiques sylvicoles en cours, pour permettre l'expression d'une forêt plus multifonctionnelle, cause des modifications de l'offre des bois. En effet, l'irrégularisation et l'allongement des cycles sylvicoles entraînent des coupes de bois de plus gros diamètre qu'il est important de valoriser sur le territoire pour conserver une valeur ajoutée locale. De la même manière, la diversification des essences, pour l'adaptation au changement climatique et pour une meilleure expression de la biodiversité en forêt, provoque la mise sur le marché de bois – ou de qualités – dont la filière n'avait pas forcément l'habitude.

Pour valoriser au mieux toutes les ressources que la forêt est en mesure et sera en mesure de produire dans un contexte incertain de dérèglement climatique, le réseau local de petites entreprises et d'artisans est un atout pour le Morvan. En effet, chaque structure a ses spécificités et ses propres chaînes de transformation qui rend le territoire plus résilient face aux possibles modifications de marché.

Il est donc important de maintenir un tissu d'entreprises morvandelles diversifié (en produits, qualités, taille d'unités de transformation) et de l'accompagner dans la poursuite de son adaptation aux changements des pratiques de gestion et de la ressource.

IV - Les fiches actions

Les 8 fiches actions sont réparties au sein des 3 objectifs stratégiques :

1 - Savoirs et connaissances pour un dialogue local constructif et apaisé

2 - Une forêt multifonctionnelle pour le territoire du Parc

3 - Une filière dynamique et adaptable

Chacune d'elles se compose :

- D'un contexte et des enjeux sur les thématiques des fiches actions,
- Des objectifs sur lesquels le Parc et ses partenaires souhaitent travailler,
- D'un tableau d'actions donnant des actions à mettre en place (en gras) avec des exemples de mises en place plus concrètes. Ce tableau définit aussi une priorisation des actions avec un code couleur allant du plus clair au plus foncé :
 très prioritaire ;  prioritaire ;  peu prioritaire ;  pas prioritaire,
- Des partenaires identifiés qui pourraient aider et participer à la mise en place d'actions,
- D'un renvoi entre les différentes fiches actions qui ont des liens entre elles,
- D'indicateurs de réalisation des actions pour le suivi des actions.

Fiche Action 1.1 : Partager une culture forestière commune

Contexte et enjeux :

Sur le territoire du Parc naturel régional du Morvan, la forêt et sa gestion peuvent générer des tensions ; à l'image des débats qui imprègnent l'échelle nationale. Cadre de vie, lieux de travail, propriété privée, paysage de vacances ; si la forêt morvandelle est vécue de multiples manières par les personnes du territoire, elle ne laisse personne indifférent.

Afin de dépasser les tensions liées aux représentations, aux émotions et aux manques de connaissances, il est essentiel que tout un chacun ait les clés de compréhension sur la forêt multifonctionnelle (cf. fiche action 2.1.), les enjeux de la forêt, le dérèglement climatique et son impact. Le partage d'une culture forestière commune apparaît donc comme une nécessité. Celle-ci facilitera la compréhension des enjeux par toutes et tous et favorisera ainsi un dialogue factuel et apaisé entre toutes les parties prenantes.

La culture représente « *l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société* » UNESCO, Conférence de Mexico, 1982. En ce sens la culture forestière se compose de l'ensemble, des connaissances, pratiques, valeurs, coutumes enjeux et métiers liés à la forêt.

Le partage d'une culture forestière commune doit permettre, d'une part, l'amélioration de la perception et des connaissances à propos de la forêt et de son utilisation par les parties prenantes. Et d'autre part, une meilleure compréhension et intégration des pratiques et attentes sociétales par les acteurs du monde forestier.

Objectifs :

- Favoriser un dialogue local constructif, apaisé et de qualité entre toutes les parties prenantes dans le but de partager, les attentes sociétales, les connaissances sur la biodiversité et les services écosystémiques, les enjeux économiques et contraintes techniques, etc.
- Accroître la compréhension de la forêt, de la filière forêt bois et de leurs enjeux par les parties prenantes
- Améliorer le respect de la forêt et de la propriété publique et privée
- Améliorer la reconnaissance du travail et des métiers de la forêt et du bois

n°	Description de l'action	Priorité	Partenaires
1	Organiser et participer au dialogue apaisé entre toutes les parties prenantes et avec le grand public : - Organiser des Groupes de Travail avec les parties prenantes, - Organiser un groupe de travail avec toutes les parties prenantes pour traiter des sujets conflictuels, - Organiser des temps d'échanges publics entre particuliers et professionnels, - Développer les interventions au format « vis ma vie de ... », - Faire découvrir la forêt via des animations grand public, ...		UCFF CRPF AME FRANSYLVA GFSFM FNE B FNE BFC

2	Actualiser et diffuser des données factuelles sur la forêt du Morvan : - Poursuivre l'<i>Observatoire des forêts</i> porté par le Parc, - Suivre l'évolution des pratiques forestières (entre autre, via un groupe de travail), - Développer une communication de la CFT et ses actions, - Créer un « MOOC » grand public sur la forêt morvandelle, - Faire une étude sociologique sur le profil des travailleurs en forêt, - Diffuser un glossaire pour utiliser un langage commun, ...		IGN GFCS FNE B
3	Renforcer la collaboration avec les établissements scolaires et revaloriser les métiers de la forêt et du bois auprès des jeunes et chercheurs d'emplois afin de former des ouvriers et gestionnaires capables de travailler en irrégulier : - Créer des formations/tournées forestières à destination des étudiants forestiers, - Animer un forum des métiers de la forêt, - Proposer aux écoles de participer au programme « Dans 1000 communes, la forêt fait école » (programme des COFOR) afin de sensibiliser les enfants à la thématique forestière selon leurs projets, - Promouvoir les métiers de la forêt et du bois dès le collège lors d'interventions par des intervenants neutres, ...		COFOR ONF FIBOIS Pro-ETF CRPF FRANSYLVA GFSFM
4	Favoriser l'intervention de professionnels et partenaires diversifiés lors de formations aux professionnels et d'animations grand public		COFOR ONF FIBOIS Pro-ETF CRPF AME FRANSYLVA GFSFM FNE BFC
5	Développer les outils pour mettre en avant la forêt de manière positive : - Organiser un SylvoTrophée tous les deux ans, - Développer une route de démonstration forestière, - Développer la mise en place et l'utilisation de martelosopes, - Développer d'autres formes de communication, par l'art, etc., ...		FRANSYLVA COFOR FIBOIS Pro-ETF CRPF ONF

Lien avec les autres actions de la Charte Forestière de Territoire du Morvan :

Fiches action 1.2 / 1.3 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.2

Suivi et évaluation des actions :

- Nombre de communications réalisées (journal, lettre d'information, etc.)
- Nombre et fréquentation des animations et formations
- Nombre d'interventions auprès de collégiens et lycéens
- Nombre et fréquentation des Groupes de Travail

Fiche Action 1.2 : Animer, former et faire connaître le réseau de référents forêt-bois des communes

Contexte et enjeux :

La forêt représente environ 50 % de la surface du Morvan, elle occupe une place majeure au sein des collectivités. Toutes les communes, qu'elles possèdent de la forêt ou non, sont concernées par les enjeux forestiers : la voirie, l'exploitation, le partage des usages et les multiples enjeux du partage du territoire.

Le Parc, au travers de cette CFT souhaite répondre à ces problématiques très locales en accompagnant au mieux les communes, quelles que soient leurs capacités d'actions, pour agir pour une forêt multifonctionnelle.

Afin de se saisir des sujets forestiers à l'échelle locale, les précédentes chartes forestières de territoire ont mis en place un réseau de référents forêts-bois. Ces derniers sont les interlocuteurs privilégiés, pour le PNR, les habitants et les professionnels de la forêt qui le souhaitent. Ils représentent un pivot important pour un dialogue territorial apaisé.

Objectifs :

- Garantir la montée en compétence des référents forêt-bois
- Faire des référents forêt-bois des interlocuteurs reconnus et privilégiés pour le Parc et les diverses parties prenantes autour de la forêt

n°	Description de l'action	Priorité	Partenaires
1	Redéfinir le rôle des référents au sein de leur commune - Rédiger une fiche « Qu'est-ce qu'être référent forêt bois »		CRPF/COFOR FRANSYLVA FNE B
2	Organisation de formation à destination des référents : - Sur la forêt - Sur les voiries communales et leur rôle possible en tant que référent (état des lieux lors de déclarations de chantier), - Sur des questions juridiques en forêt, ...		UCFF COFOR CRPF FRANSYLVA FNE B / AFD
3	Faire connaître les référents aux professionnels et autres parties prenantes : - Créer une liste publique, - Organisation des réunions (entre acteurs et référents) par massif, ...		COFOR CRPF AME FNE BFC GFCS

Lien avec les autres actions de la Charte Forestière de Territoire du Morvan :

Fiches action 1.1 / 2.1 / 2.3 / 3.2

Suivi et évaluation des actions :

- Taux de couverture du réseau des référents forêt-bois (communes ayant désigné un référent)
- Nombre et fréquentation des sessions de formation pour les référents forêt-bois
- Nombre de mises en contact avec des référents forêt-bois

Fiche Action 1.3 : Recherche et innovation pour s'adapter aux changements globaux

Contexte et enjeux :

Les précédentes CFT ont, promu la recherche appliquée en lien avec la forêt et la filière bois. Au cours de ces dernières années, des élans et des partenariats pour la recherche (avec l'INRAE notamment) se sont mis en place dans le Morvan (Zone Atelier Morvan, Laboratoire Forestier du Mont Beuvray, etc.).

La 5^e CFT s'inscrit dans cette ligne de conduite et poursuit le travail amorcé précédemment tout en insistant sur la diffusion et la vulgarisation de ces savoirs à tous les publics (grand public, propriétaires, professionnels et élus). En effet, le savoir acquis doit profiter à tout le monde afin d'en avoir un usage commun facilitateur du dialogue et de la prise en compte des enjeux forestiers. Le partage de ces savoirs doit aussi contribuer à nourrir les échanges entre les acteurs du territoire et lutter contre la diffusion de fausses vérités ou idées préconçues.

Les changements globaux représentent l'ensemble des évolutions auxquelles la société est confrontée. Pas uniquement le dérèglement climatique, mais aussi l'érosion de la biodiversité estimé à plus de 100 fois supérieure aux taux des autres grandes extinctions de masse sur Terre (Ceballose *et al.*, 2015), l'évolution des attentes sociétales, l'amélioration des conditions de travail, la mondialisation, etc.

Il est donc important de mieux qualifier et quantifier ces changements au regard de l'écosystème forestier, afin de mieux les prendre en compte dans la gestion, l'exploitation et les usages pour développer une gestion multifonctionnelle des forêts sur le territoire.

Objectifs :

- Vulgariser et mettre en œuvre les connaissances scientifiques et techniques déjà acquises
- Favoriser un niveau de recherche et de développement important et fonctionnel sur le territoire en lien avec le dérèglement climatique

n°	Description de l'action	Priorité	Partenaires
1	Expérimenter des matériels, outils innovants et de nouvelles techniques sylvicoles pour permettre le développement de pratiques plus résilientes et limiter les risques (risque incendie, préservation du sol, risques sanitaires, etc.) : - Faire un état des lieux du matériel et du machinisme sur le territoire et évaluer l'adaptation avec les enjeux de production, sociétaux et environnementaux, - Évaluer l'opportunité du petit matériel et des techniques alternatives tout en conservant une rentabilité, ...		UCFF Pro-ETF Fibois GFCS

2	Favoriser, soutenir et porter des projets de recherche au travers de partenariats avec des acteurs du territoire, mais également avec d'autres territoires et des chercheurs. Les thématiques doivent répondre aux enjeux actuels : - Adaptation des forêts existantes : régénération naturelle, forêts mélangées, choix des essences - Empreinte carbone en forêts, de la gestion, des exploitations, de l'usage des bois, etc. - Ancrer le territoire dans des réseaux de recherche nationaux (forêts sentinelles, AFI, ...) et plus locaux (Zone Atelier Morvan, ...), ...		Bibracte GFCS
3	Rassembler le savoir déjà existant et en faciliter l'accès à toutes les parties prenantes via : - Séminaires / webinaires, - Groupe d'échanges entre gestionnaires, - Moyens de communication locaux (VDM, presse, internet, etc.), ...		UCFF CRPF COFOR ONF AME GFCS FNE BFC
4	Suivre scientifiquement l'introduction de nouvelles provenances, essences et sylvicultures, en tenant compte de leur intégration sociale et environnementale (éviter de zones à enjeux type N2000, sites classés et sites inscrits), afin d'évaluer leur résilience face au dérèglement climatique : - Participer à la mise en place de placettes de suivi sur tous types de peuplements, ...		CRPF ONF
5	Faire connaître des dispositifs nouveaux ou peu connus, aux particuliers et/ou propriétaires : - Département Santé des Forêts pour suivre et faire remonter des observations sur l'évolution des forêts, - Les Obligations Réelles Environnementales, - Faire connaître les sciences participatives, ...		CRPF ONF FRANSYLVA

Lien avec les autres actions de la Charte Forestière de Territoire du Morvan :

Fiches action 1.1 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.2

Suivi et évaluation des actions :

- Nombre de projets de recherches, placettes de suivi sur le territoire
- Nombre et fréquentation d'évènements / communication de médiation scientifique

Bibliographie :

G. Ceballos, P. R. Ehrlich, A. D. Barnosky, A. García, R. M. Pringle, T. M. Palmer, Accelerated modern human-induced species losses: Entering the sixth mass extinction. Sci. Adv. 1, e1400253 (2015)

Fiche Action 2.1 : Agir pour un écosystème forestier multifonctionnel dans la gestion et dans l'exploitation

Contexte et enjeux :

Les forêts constituent un écosystème fondamental pour les sociétés humaines. Elles offrent des services environnementaux qui permettent, de manière directe ou indirecte, aux êtres humains de vivre (préservation des sols, de la qualité de l'air et de l'eau, accueil d'une riche biodiversité, etc.). En même temps, les forêts génèrent en permanence une grande variété de produits au potentiel économique ou non utile pour divers usages (bois, champignons, etc.). Enfin, elles ont un rôle social important pour les sociétés (environnement paysager, activités de récréation, chasse, lieux de ressourcement, lieux culturels, etc.). Toutes ces fonctions illustrent le caractère multifonctionnel de la forêt. Le consensus autour de cette dimension multifonctionnelle invite à promouvoir la mise en place d'une gestion adaptée et adéquate.

Le Parc naturel régional du Morvan, fait de la multifonctionnalité des forêts un objectif prioritaire dans sa Charte 2020-2035 car le territoire recèle de patrimoines naturels et culturels forestiers reconnus et emblématiques. L'économie générée par la filière forêt et bois est une part importante croissante de l'économie locale (+ 250 000 m³ exploités / an d'ici 2028) avec les peuplements résineux issus notamment du Fond Forestier National qui arrivent à maturité (*Contrat Régional Forêt Bois*). En même temps, la gestion et l'exploitation des forêts doivent intégrer les autres usages de la forêt et notamment l'économie touristique et résidentielle (enjeu majeur du développement du Morvan). Par ailleurs, ces économies ne sont pas incompatibles, au contraire, avec une gestion multifonctionnelle qui prend en compte les enjeux économiques, sociaux, environnementaux et paysagers, c'est le cadre de vie de tout un chacun qui peut en être amélioré (préservation des paysages, accès à la forêt, sécurisation de certains chemins, etc.).

Pour faire de la forêt morvandelle une forêt multifonctionnelle, le PNR du Morvan, aux côtés de ses partenaires et au travers de la CFT souhaite se donner les moyens d'accompagner un changement volontaire de certaines pratiques sylvicoles, notamment les coupes rases. En effet, certaines de ces dernières, qui sont toujours courantes sur le territoire, peuvent avoir des impacts sociaux et environnementaux reconnus, comme le conseil scientifique du Parc en a fait un état de l'art dans sa saisine n°13 *Les coupes à blanc en forêt*. Il convient de prendre en compte ces enjeux lorsque l'on parle de multifonctionnalité. Réduire les coupes rases aux cas qui le nécessitent et à la vue des enjeux est essentiel. Diversifier les essences au sein des peuplements et allonger les cycles de production pour produire des bois de qualité sont des pratiques bénéfiques à l'écosystème forestier (amélioration des sols, maintien de diversité, résilience, etc.) et pour le propriétaire qui pourra tirer une meilleure valorisation économique de ses bois tout en réduisant ses risques de pertes (via des maladies ou des ravageurs). La Sylviculture Irrégulière Continue Proche de la Nature (SICPN – notion Pro Silva), sans omettre toutes les autres formes de sylviculture, semble opportune pour favoriser la prise en compte de l'ensemble des enjeux. La promotion de la SICPN, lorsque sa mise en place est possible, est essentielle.

La multifonctionnalité de l'écosystème forestier passe aussi par un partage des usages (activités de loisirs, chasse, etc.) entre toutes les parties prenantes.

La multifonctionnalité de la forêt est un enjeu global et prioritaire autour duquel les signataires de la Charte Forestière de Territoire du Morvan devront se mobiliser pour avancer ensemble.

Objectifs :

- Intégrer tous les enjeux de multifonctionnalité dans la gestion forestière et dans l'exploitation forestière
- Chercher l'amélioration de la qualité des bois des forêts
- Préserver la qualité des sols forestiers
- Améliorer la prise en compte des écosystèmes forestiers à haute valeur écologiques dans les modes de gestion (habitats d'intérêts communautaires, forêts anciennes et/ou matures, etc.)
- Préserver la qualité de l'eau lors des exploitations et dans les choix de gestion (maintenir le couvert boisé des captages et leurs amonts s'ils le sont, des zones sensibles à l'érosion, des sources et ripisylves, limiter l'acidification des sols, adapter les travaux en zone humide et s'il y a présence de cours d'eau)
- Prendre en compte des enjeux paysagers sur le territoire
- Participer à une meilleure cohabitation et intégration des usages en forêt

n°	Description de l'action	Priorité	Partenaires
1	Promouvoir l'allongement des cycles de production et une sylviculture axée sur les gros bois de qualité : - Diffuser aux propriétaires une plaquette d'information sur l'allongement des cycles (pour les résineux et feuillus), - Redynamiser l'élagage du Douglas à 6 m et 12 m pour produire du bois de qualité, - Proposer des formations aux professionnels, ...		CRPF ONF GFCS
2	Promouvoir l'irrégularisation et la régénération naturelle pour réduire le recours aux coupes rases et ainsi limiter leurs impacts : - Proposer des formations, journées de vulgarisation et autre aux professionnels, - Promouvoir cette gestion lors de visites/conseils à des propriétaires - Faire la promotion des nouveaux itinéraires sylvicoles du nouveau SRGS, - Faire connaître ce type de gestion lors d'interventions, d'animation, à tous les publics...		CRPF AME FRANSYLVA GFSFM AME AFD GFSFM
3	Mettre en avant la diversité des techniques d'exploitation et de débardage pour réduire l'impact sur le sol forestier dès la formation : - Intégrer la mise en place de cloisonnement dans les DGD et dès que cela est possible hors DGD, - Développer les alternatives à l'andainage pour préserver les sols forestiers et leur fertilité, - Développer les contrats N2000 de débardages alternatifs (câble mat, etc.) pour démontrer leurs intérêts, ...		UCFF Pro-ETF FIBOIS CRPF GFCS

4	Promouvoir l'utilisation de kits de franchissements de cours d'eau et l'évitement des zones humides pour préserver la qualité de l'eau : - Poursuivre le prêt de kits de franchissement et mieux informer les utilisateurs potentiels (ETF, propriétaires, ...), - Développer les prêts de kits dans le Sud du Morvan pour faciliter l'accès à ces prêts par tous les intéressés, - Porter à connaissances les zones humides et ripisylves (mise à disposition des données connues) afin d'en favoriser la prise en compte pour leur maintien et leur restauration, ...	Pro-ETF FIBOIS
5	Favoriser la prise en compte de la biodiversité et des paysages dans la gestion : - Porter à connaissance les enjeux autour des forêts anciennes, des forêts matures, des espèces protégées et des Forêts à Haute Valeur Écologique, habitats d'intérêt communautaire (Natura 2000, etc.) pour mieux les préserver, - Diffuser les connaissances sur les bénéfices des vieux bois et bois morts afin de développer la mise en place de trames de vieux bois en forêts privées et publiques, - Diffusion de l'outil « Indice de Biodiversité Potentiel » (IBP) - Diffuser les plaquettes paysages pour mieux intégrer les coupes dans le paysage, ...	CRPF ONF COFOR AME AFD
6	Clarifier le statut et les autorisations des chemins de randonnée afin d'éviter de potentiels litiges : - Aider, via un annuaire ou un rappel de la législation, à l'identification des acteurs pour la mise en place de conventions et pour l'entretien des PR/GR..., - Accompagner et sensibiliser à la mise aux normes des chemins de randonnée pour les personnes à mobilité réduite, - Développer un panneau de signalisation, à disposition des ETF, qui avertit les randonneurs s'il y a une d'exploitation en cours, ...	CD 21/58/71/89 ComCom FRANSYLVA AFD
7	Faire connaître les dispositifs d'aides en forêt pour développer des sylvicultures plus intégratrices des enjeux de multifonctionnalité : - Sensibiliser aux contrats Natura 2000 (qui sont une aide et non un frein) et aux aides de la région, - Étudier la pertinence de mettre en place un dispositif comme Sylv'acces sur le territoire du Morvan, - Informer sur les Paiements pour Services Environnementaux et le Label Bas Carbone, ...	CRPF
8	Travailler avec les Fédérations des chasseurs (départementales et régionale) afin d'améliorer la cohabitation des usages en forêt : - Encourager les collectivités propriétaires qui le souhaitent à reproduire des dispositifs existants qui fonctionnent ou à développer de nouveaux outils (application, etc.), - Communiquer sur les bonnes pratiques à adopter en forêt pour les usagers autres que chasseurs (port d'un habit de couleur vive (gilet jaune), etc.) via une plaquette ou autre,	UCFF FDC FRC

	- Rappeler les obligations en matière de signalisation quand une chasse est en cours (panneautage), ...		
9	Encourager à une certification exigeante : - Faire une veille des différentes certifications existantes, - Faciliter la certification via regroupement ou autre, ...		PEFC FSC GFSFM

Lien avec les autres actions de la Charte Forestière de Territoire du Morvan :

Fiches action 1.1 / 1.2 / 1.3 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.2

Suivi et évaluation des actions :

- Nombre et fréquentation des formations
- Evolution générale des orientations sylvicoles lors d'agrémentations ou de révisions de Documents de Gestions Durables (DGD)
- Nombre et part des visites/conseils aux particuliers proposant des alternatives à la coupe rase
- Nombre de prêts de kits de franchissement
- Nombre de contrats N2000 réalisés
- Surface engagée dans une trame de vieux bois
- Surface et part de forêts anciennes et matures avec une gestion adaptée sous DGD
- Surface de forêts certifiées

Fiche Action 2.2 : Se préparer et répondre aux risques en forêt

Contexte et enjeux :

Les forêts du Morvan sont confrontées à des risques exacerbés par le dérèglement climatique (dépérissements, ravageurs de faiblesses, etc.), mais aussi à de nouveaux risques (risque incendie, introduction de pathogènes, etc.).

Les sécheresses successives de 2018 à 2020 ont permis aux scolytes de l'épicéa (endémiques) de proliférer dans les forêts monospécifiques et de ravager certaines forêts. Il est capital de mettre en place le plus rapidement possible toutes les mesures permettant d'éviter de reproduire ce type de catastrophes. La diversification des essences et des sylvicultures (prônée par le PNRM dans ses précédentes CFT) est un moyen de réduire ce risque, c'est pourquoi au travers de cette charte, le territoire doit poursuivre ses efforts faits dans ce domaine. Il faut toutefois rester vigilant dans la diversification en intégrant les tous les enjeux liés à la forêt (paysages, biodiversité, sanitaires, etc.) pour ne pas reproduire les erreurs du passé.

Les feux de forêt ont rarement été une menace majeure sur le massif du Morvan mais ils représentent aujourd'hui, un risque de plus en plus prégnant qui ne doit plus être sous-estimé. L'ensemble des partenaires de la CFT souhaite travailler sur ces questions afin d'anticiper ce risque avant qu'il ne s'exacerbe. C'est pourquoi, un travail avec les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) devra être mis en place à l'échelle du Morvan afin de se questionner sur l'adaptation de la gestion et des infrastructures forestières face aux incendies.

En plus de ces enjeux, il faut être capable de répondre aux enjeux d'équilibres sylvocynégétiques, et de risques pour les travailleurs en forêt pour favoriser le développement d'une gestion multifonctionnelle à l'échelle du Morvan.

Objectifs :

- Trouver ensemble et appliquer des mesures pour réduire les risques liés au dérèglement climatique : risques biotiques (insectes, pathogènes), risque incendie, risque d'introduction d'essences envahissantes, risque pour la ressource en eau, risques abiotiques (sécheresses, canicules, gelées tardives, tempête...)
- Réduire les risques pour les travailleurs et leurs familles

n°	Description de l'action	Priorité	Partenaires
1	Promouvoir les techniques et gestions sylvicoles résilientes face aux risques : - Promouvoir la diversification des essences, des âges et des structures via des formations, lors de visites conseil, etc., - Accompagner les communes qui le souhaitent dans leurs choix de gestion, - Poursuivre la participation du Parc à la rédaction des documents d'aménagements forestiers publics via des avis, ...		CRPF ONF COFOR GFCS

2	Anticiper et se préparer au risque incendie en forêt : - Mise en place d'un groupe de travail avec les pompiers et les sylviculteurs - Identifier les massifs forestiers à risque (via l'identification des dessertes, des points d'eau et des essences notamment), - Faire un état des lieux des risques incendies en fonction des essences, ...	IGN SDIS CRPF ProETF UCFF ONF FRANSYLVA GFCS
3	Favoriser la compréhension des risques, notamment sanitaires, et inciter à la mise en place des mesures de prévention pour les limiter (diversification, conservation d'arbres morts, ...) et y répondre : - Faire connaître et inciter à participer aux réseaux de veille, - Communiquer auprès des propriétaires sur ces risques (plaquettes, ...), - Accompagner les propriétaires dans la gestion et dans la reconstitution de parcelles sinistrées lors de visites conseil ou autres, ...	UCFF ONF FRANSYLVA GFCS
4	Travailler avec les Fédérations des chasseurs (départementales et régionale) pour conserver un bon équilibre sylvocynégétique : - Faciliter l'échange et la remontée d'informations (projet de replantation, plantations, sur-abrutissement, ...) des propriétaires, gestionnaires pour les chasseurs via un outil qui permettrait de bien identifier les personnes ressources et interlocuteurs	UCFF FDC FRC FRANSYLVA
5	Réduire les risques pour les travailleurs en forêt : - Favoriser une mécanisation raisonnée et diversifiée pour réduire la pénibilité du travail (ex : exosquelette, ...), - Établissement d'un plan de secours en forêt (point de rencontre permanents, ...), - Améliorer la couverture réseau en forêt ou développer d'autres modes de communication, ...	UCFF FIBOIS ProETF

Lien avec les autres actions de la Charte Forestière de Territoire du Morvan :

Fiches action 1.1 / 1.3 / 2.1 / 2.3

Suivi et évaluation des actions :

- Nombre d'avis donnés pour la révision d'aménagements forestiers
- Nombre de rencontres du groupe de travail DFCI
- Nombre de visites/conseils à des particuliers et part des conseils donnés en portant attention aux risques

Fiche Action 2.3 : Structure foncière et infrastructures forestières, des outils pour mieux intégrer la multifonctionnalité des forêts

Contexte et enjeux :

Le maintien des infrastructures forestières en bon état, l'amélioration de la structure foncière forestière, l'engagement de citoyens et la propriété publique sont un ensemble de paramètres à prendre en compte pour mieux intégrer la notion de multifonctionnalité des forêts.

En effet, la qualité et la quantité — plus de 40 000 km — des chemins du Morvan représentent un patrimoine riche et unique au cœur des préoccupations sociales locales. Ils contribuent fortement à l'attractivité touristique du Morvan et donc à ses retombées économiques. C'est pourquoi, le maintien en bon état du réseau de chemins est un enjeu central pour le PNR du Morvan et pour les structures partenaires en charge des chemins de randonnée.

La mise à niveau de la desserte forestière pour l'accès aux massifs forestiers facilitera, la mise en place de structures forestières collectives (ASLGF, PSG concertés, etc.), à condition de réfléchir les projets en amont et de manière concertée pour partager les enjeux sociaux et environnementaux. Les dessertes permettent notamment la mise en place d'une gestion des forêts multifonctionnelle et d'un renouvellement de la ressource par l'exploitation.

Enfin, pour une meilleure appropriation des enjeux forestiers par tous et toutes, il est souhaitable que les habitantes et habitants, ainsi que les collectivités, s'impliquent directement dans la gestion forestière sous forme de groupements locaux ou en développant les forêts communales.

Objectifs :

- Favoriser le regroupement de propriétaires afin de permettre une gestion multifonctionnelle des massifs (évitement des coupes rases, gestion plus irrégulière, etc.)
- Favoriser l'implication des particuliers et collectivités dans la structure foncière forestière pour une meilleure prise en compte des enjeux sociétaux dans le respect de la propriété privée
- Limiter les dégradations liées au débardage et au transport du bois pour garantir la multifonctionnalité des chemins

n°	Description de l'action	Priorité	Partenaires
1	Accompagner la mise à niveau des dessertes et favoriser le dialogue apaisé entre les parties prenantes : - Objectiver les impacts (positifs et négatifs) de la création de dessertes au cas par cas afin d'instaurer un dialogue factuel, - Encourager à la création de dessertes collectives pour une meilleure compréhension des acteurs (ASL¹, ASA², conventions, ...), - Mieux intégrer, en amont des créations de desserte, la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux (chemins ruraux, de randonnées, continuité écologique, introduction d'espèces,		UCFF CRPF ONF COFOR FNE BFC AFD

	incendie, etc.), notamment en encourageant le dialogue local,...		
2	Maintenir les chemins ruraux et de randonnée en bon état pour assurer leur multifonctionnalité : - Aider et accompagner les communes pour la prise d'arrêtés municipaux de déclaration de chantiers, de limitation de tonnage et ou de vitesse, ainsi que pour la réalisation d'états des lieux d'entrée et de sortie des chemins (diffusion du guide du débardage), - Rendre facilement accessibles les arrêtés municipaux et le contact des personnes en charge des états des lieux, - Réaliser/diffuser un guide pour les propriétaires concernant les clauses des contrats de vente (notamment concernant le débardage), ...		UCFF FIBOIS ProETF COFOR
3	Favoriser la mise en place d'outils de gestion collective (PSG concerté, groupements forestiers, ASLGF³, ...) et ainsi encourager à la réalisation de documents de gestion durable en cohérence avec la sylviculture promue dans ce document : - Accompagner les initiatives de gestions collectives, - Faire émerger des regroupements via de l'animation par massif, ...		CRPF FRANSYLVA
4	Augmenter la part des forêts publiques, en priorisant sur les zones à forts enjeux : - Accompagnement des communes dans l'acquisition de Biens Vacants et Sans Maître, - Prévoir des plans d'achats de massifs par les communes, - Restructurer le foncier communal via l'échange de parcelles avec des propriétaires privés, ...		COFOR SAFER FRANSYLVA
5	Inciter à la restructuration foncière et augmenter les surfaces sous Document de Gestion Durable (DGD) : - Faire connaître le droit de préférence et de préemption aux propriétaires et acteurs de la forêt (y compris notaires), - Création d'une bourse d'échange / de vente de parcelle et faire connaître les outils existants, - Limiter les indivisions lors des transmissions en travaillant avec les notaires, ...		CRPF UCFF FRANSYLVA GFSFM

Lien avec les autres actions de la Charte Forestière de Territoire du Morvan :

Fiches action 1.1 / 1.2 / 1.3 / 2.1 / 2.2 / 3.2

Suivi et évaluation des actions :

- Nombre de dessertes créées et/ou remises en état et part des projets avec concertation
- Densité de route forestière (km/100 ha)
- Nombre de regroupements initiés dans le cadre de la CFT
- Part de forêts publiques sur le territoire
- Surface de forêt sous Document de Gestion Durable

¹ Association Syndicale Libre

² Association Syndicale Autorisée

³ Association Syndicale Libre de Gestion Forestière

Fiche Action 3.1 : Diversifier les débouchés pour mieux valoriser l'ensemble des produits des forêts

Contexte et enjeux :

Aujourd'hui, des arbres du territoire sont parfois transformés en dehors de la région et parfois à l'étranger. Les arbres de faibles qualités trouvent difficilement des débouchés très rémunérateurs et dans un contexte de dérèglement climatique, il est très difficile de savoir quelles seront les essences utilisables dans le futur. Pour faire face à ces enjeux, diversifier les savoir-faire et les utilisations de la ressource semblent permettre une meilleure résilience face aux changements incertains à venir. Être capable valoriser le plus de produits et maintenir une plus-value sur le territoire permettrait de mieux rémunérer les professionnels du bois, de valoriser les arbres de peuplements considérés comme pauvres et ainsi éviter les transformations auxquelles sont sujets ces peuplements.

Le bois énergie est aussi une piste possible pour faire face au dérèglement climatique. Il est pertinent en tant que revenu complémentaire et comme ressource renouvelable de substitution aux énergies fossiles, disponible sur le territoire. Dans le but d'être un territoire à énergie positive, objectif majeur de la charte du PNR du Morvan, il apparaît nécessaire de travailler sur le développement de ce débouché, tout en veillant à la bonne gestion des forêts dans le cadre de production de bois énergie (rémanents et bois fin non exportés des parcelles, biodiversité prise en compte, grumes de bonne qualité non utilisées pour faire du bois énergie, etc.).

La forêt produit du bois, mais aussi de nombreux autres services qui peuvent être directement bénéfiques pour les êtres humains. Parmi ces services, certains autres produits forestiers peuvent être valorisés et ainsi être une source de revenus pour le propriétaire ou des entreprises. Travailler sur ces autres produits, issus des forêts, permettrait une fois de plus de mettre en avant les forêts du territoire au travers des productions.

Objectifs :

- Être capable de valoriser toutes les essences sur le territoire
- Améliorer la capacité de transformation de toutes les qualités de bois
- Faire connaître et développer les autres productions que la production de bois

n°	Description de l'action	Priorité	Partenaires
1	Mettre en avant les valorisations de très gros bois de qualité, des bois d'essences secondaires et de feuillus de qualités inférieures (ex : bois croisés de Bourgogne) afin de promouvoir leur utilisation : - Faire émerger des projets expérimentaux de valorisation de tous types de bois à l'échelle locale, - Mise en place d'une « route du bois » montrant des réalisations à base de divers produits, - Travailler sur l'image et la revalorisation des essences du territoire dans la construction, la rénovation, l'aménagement, ...		FIBOIS ABM UCFF

2	Promouvoir l'installation de chaufferies bois communales pour valoriser localement la ressource forestière : - Accompagner les communes dans leurs réflexions et démarche pour faire évoluer leurs systèmes de chauffage en adéquation avec la ressource disponible locale, ...		COFOR SIEEEN ADEME
3	Valoriser et donner plus de visibilité aux autres productions issues de la forêt : - Informer les propriétaires sur la recherche en mycosylviculture (projet micosylva), notamment dans les peuplements considérés en impasse sylvicole, où d'autres productions peuvent être intéressantes, - Identifier les potentialités d'une filière châtaigne sur le territoire, ...		
4	Faciliter l'utilisation et la vente de bois de chauffage pour les particuliers : - Inciter à faire intervenir des professionnels pour exploiter et revendre le bois de chauffage aux particuliers, - Développer un outil de mise en relation entre propriétaires et particuliers pour vendre du bois bûche (Bourse de bois de chauffage, etc.), ...		

Lien avec les autres actions de la Charte Forestière de Territoire du Morvan :

Fiches action 1.1 / 1.3 / 2.1 / 3.2

Suivi et évaluation des actions :

- Nombre de projets de valorisation de bois mis en place
- Nombre d'accompagnement de communes dans leur diagnostic de chaufferie
- Nombre de participation à des projets valorisant d'autres productions forestières

Fiche Action 3.2 : Un tissu d'entreprises locales pour une valorisation de la ressource sur le territoire

Description :

La filière forêt et bois représente un secteur d'activité important pour le Morvan, à l'image des 1 000 emplois directs non délocalisables générés sur le territoire (Fibois, 2018). Ces emplois se répartissent au sein d'un tissu d'entreprises variées comptant les grandes entreprises, les PME et les artisans.

Le réseau des artisans et PME améliore la création de la valeur ajoutée locale et participe à l'identité du Morvan. La multiplicité de ces acteurs répartis sur l'ensemble du territoire est un atout pour mettre en avant tous les savoir-faire locaux et pour promouvoir les circuits courts.

De nombreux particuliers (d'après les résultats de l'enquête publique de décembre 2021), s'approvisionnent localement en bois pour de nombreux usages (chauffage, construction, ameublement etc.) et lorsque cela est possible, des bois labélisés. Ainsi, maintenir un tissu d'entreprises locales diversifiées est capital pour maintenir des emplois de proximité et garantir de répondre aux attentes des morvandiaux.

Pour accompagner le maintien et le développement de ce tissu d'entreprises, les collectivités et locaux ont aussi une responsabilité via leurs consommations. Il est donc important de faire connaître les savoir-faire et les produits du territoire afin d'en démocratiser les usages.

Objectifs :

- Créer de la valeur ajoutée sur le territoire tout en respectant la multifonctionnalité de l'écosystème forestier
- Inciter à la valorisation locale de la ressource

n°	Description de l'action	Priorité	Partenaires
1	Favoriser l'utilisation locale de la ressource locale : - Accompagner (via des formations, aides à la rédaction de marchés publics, ...) les communes pour intégrer du bois local dans leurs projets de constructions, réhabilitations, rénovations, - Mettre en avant les artisans locaux du territoire, - Développer des démonstrateurs des savoir-faire du Morvan (ex : Halle d'Anost), ...		ABM FIBOIS ABM ADRET
2	Favoriser la mise en relation des propriétaires, gestionnaires et ETF avec les entreprises du territoire afin d'avoir une production de bois du Morvan de bout en bout : - Actualiser, adapter et développer sur le territoire le site internet « La Forêt Bouge » afin de mieux intégrer la fonctionnalité d'offre et de demande de bois, - Avoir un site internet fonctionnel qui puisse faciliter la mise en relation de toutes les parties prenantes, ...		ABM UCFF CRPF FRANSYLVA FIBOIS ADRET

3	Accompagner le maintien et l'installation des entreprises de la filière bois dans le Morvan : - Travailler avec les entreprises et la CCI ¹ et CMA ² sur la transmission, leur visibilité, la communication, etc., - Valoriser et mettre en place des outils collectifs à disposition des successeurs ou nouvelles entreprises (ex : plateforme de séchage mobile), ...		ABM FIBOIS CCI CMA ADRET
4	Faire re-connaître les productions locales de qualité pour accroître la valeur ajoutée : - Favoriser la traçabilité, - Favoriser les labellisations/marques existantes (Bois du Massif Central, marque parc, etc.), - Évaluer l'opportunité d'une marque « Bois du Morvan », ...		ABM ADRET

¹ Chambre de Commerce et d'Industrie

² Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Lien avec les autres actions de la Charte Forestière de Territoire du Morvan :

Fiches action 1.1 / 1.2 / 1.3 / 2.1 / 3.1

Suivi et évaluation des actions :

- Nombre d'entreprises de la filière « forêt et bois » implantées dans le Morvan et nombre d'ETP
- Réalisation d'outils en ligne facilitant les échanges
- Nombre d'accompagnements de communes pour des réalisations en bois local

V – Les signataires